www.hippocrates-electrosmog-appeal.be

Hippocrates Electrosmog Appeal Belgium

Face au déploiement massif et inconsidéré des technologies sans fil, nous, professionnels de la santé, demandons au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables dont font partie, notamment, les femmes enceintes et les enfants.

Lettre aux Professionnels de la santé

Le 14 mars 2019.

Chers Professionnels de la santé, chers Collègues,

Vu l'évolution de la société au « tout numérique » et étant confrontées à des situations d'électro-sensibilité, nous avons décidé de lancer un Appel de professionnels de la santé aux politiques et aux citoyens afin d'inciter à la prudence et à l'usage raisonné des nouvelles technologies sans fil. Vous trouverez quelques explications sur notre démarche cidessous, le lien vers l'appel que nous avons préparé et des publications médicales importantes sur le site internet dont le lien figure ci-bas.

Les tablettes, les smartphones, les smart TV, les téléphones DECT, les objets connectés (thermostat, lampes, ...) ainsi que le WiFi à la maison, à l'école ou sur le lieu de travail sont autant de sources de rayonnements électromagnétiques de radiofréquences/micro-ondes.

On parle maintenant en plus de l'arrivée de la 5G et de l'Internet des Objets et sa myriade d'objets connectés sans fil, dont les compteurs dits « intelligents ».

L'innocuité de cette exposition répétée et/ou prolongée n'a jamais été démontrée. Au contraire, en 2011, l'OMS a classé les champs et rayonnements électromagnétiques des technologies sans fil en classe 2b, cancérigènes possibles. Le Principe de Précaution n'a donc pas été respecté lors du déploiement des technologies sans fil dans les crèches, les écoles, les lieux publics, les transports publics,...

Les normes sensées nous protéger datent de 1998 et ne prennent pas en compte les effets biologiques des champs et rayonnements électromagnétiques sur l'organisme, qui se manifestent pour des valeurs mille fois inférieures aux normes actuelles. Ces normes ne prennent en compte que les effets thermiques des rayonnements pour une durée d'exposition de 30 minutes. Elles n'ont pas été étudiées pour protéger les plus vulnérables notamment les enfants, les personnes malades, âgées et femmes enceintes et ne tiennent pas compte des expositions prolongées et /ou répétées.

En tant que professionnels, nous sommes confrontés à de nombreuses pathologies pouvant être, selon l'avis de nombreux scientifiques, potentiellement en lien avec des composants environnementaux tels que l'exposition croissante de la population aux rayonnements électromagnétiques des technologies sans fil.

Nous rencontrons aussi de plus en plus de personnes qui se plaignent de troubles physiques liés à l'exposition aux rayonnements électromagnétiques : maux de tête, acouphènes, troubles visuels, vertiges, insomnies, éruptions cutanées, douleurs musculaires et/ou articulaires, troubles cognitifs sévères (déficit de l'attention et de la concentration, perte de la mémoire immédiate), troubles cardiaques (oppression thoracique, tachycardie, arythmies).... Symptômes dont la caractéristique est de disparaître quand la personne s'éloigne de la source d'exposition. Sans compter que ces personnes peuvent se retrouver en incapacité professionnelle et même en exclusion sociale. Ces patients ne présentent pas, selon nos

observations, de symptômes évocateurs d'une pathologique d'origine psychologique. Il ne s'agit donc pas d'une « phobie » des ondes. Ce syndrome d'électro-hyper-sensibilité (EHS) est reconnu en Suède depuis 2002 comme handicap fonctionnel.

En mai 2011, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (Résolution 1815) avait déjà incité à la prudence et à l'importance de la sensibilisation des populations aux dangers potentiels des champs et rayonnements électromagnétiques :

« l'Assemblée recommande que les états membres du conseil de l'Europe prennent toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables et tout particulièrement l'exposition des enfants et des jeunes pour qui les risques de tumeurs de la tête semblent les plus élevés. (...)

L'Assemblée recommande de revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux champs électromagnétiques fixées par la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP), qui présentent de graves faiblesses, et d'appliquer le principe « ALARA », à la fois pour ce qui est des effets thermiques et des effets athermiques ou biologiques des émissions ou rayonnements électromagnétiques. (...)

L'Assemblée recommande de privilégier pour les enfants en général, et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe, des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire et de réglementer de façon stricte l'utilisation du portable par les élèves dans l'enceinte de l'école. (...) »

Dans la lignée de cette Résolution et des dizaines d'autres appels de scientifiques et de médecins de par le monde, nous souhaitons rassembler un maximum de professionnels autour de cette question et lancer un appel à la prudence. Les intérêts économiques relatifs à cette question constituent un obstacle majeur à l'application du principe de précaution.

Nous nous devons, en tant que professionnels de la santé, d'exiger des gouvernements qu'ils appliquent ce Principe de Précaution et qu'ils fassent de la santé une priorité, avant les intérêts économiques de quelques-uns.

Si vous êtes prêts à nous soutenir dans cette initiative, merci de cliquer sur le lien ci-dessous afin de lire cet appel et de le signer :

www.hippocrates-electrosmog-appeal.be

Nous prévoyons de publier cet appel sous forme d'une « carte blanche » dans la presse. Plus nous serons nombreux à le signer, plus fort sera notre message et plus efficaces seront les mesures de protection pour nos enfants et la population en général.

N'hésitez pas à transférer cet appel à vos collègues. A toutes fins utiles, vous trouverez sur le site internet la version électronique de cette lettre dans les deux langues, français et néerlandais.

Nous vous remercions de nous avoir accordé de votre temps. Bien cordialement,

Dr Magali Koelman Dr Sophie Scheffer Dr Vinciane Verly